

INSTALLATION DE NICHOURS

1/ CONSTAT INITIAL

Au printemps 2022, un chantier municipal a dû être arrêté, car des hirondelles avaient installé leur nid à cet emplacement ; l'espèce étant protégée, on ne pouvait pas les déranger avant leur départ à l'automne. Un nid de chauve-souris a également été signalé à l'école Racault.

Le Conseil des Jeunes s'est emparé de ces deux faits et souhaite installer des nichours à oiseaux et à chauves-souris pour préserver la biodiversité dans la commune, dans de bonnes conditions, et sans porter atteinte à la vie des habitants.

2/ OBJECTIFS

Lors de recherches préliminaires sur la viabilité de ce projet, il s'est avéré que l'implantation de nichours pose beaucoup de questions : quelles espèces souhaite-t-on protéger (il y a beaucoup d'espèces protégées ou en déclin sur le territoire)? Où les planter (bois des Berdins ? Parcs ? Bords de Loire ?). Comment sensibiliser le public ? Il n'existe pas d'étude sur le territoire de Montlouis : doit-on en faire une ?

L'objectif du projet est donc de s'appuyer sur les associations de protection de la biodiversité, spécialistes des oiseaux et des chauves-souris, pour créer des espaces de vie et de nidification aux espèces déjà présentes sur la commune, et menacées par l'expansion de cette dernière et par l'activité humaine plus généralement.

3/ MOYENS

- L'objet :
 - Une étude de territoire, afin d'identifier le(s) espèce(s) sur le(s)quelle il pourrait y avoir un impact positif
 - S'appuyer sur les connaissances et les compétences d'acteurs spécialisés pour créer ces espaces favorables à la nidification (installation de nichours, plantations de haies...)
- Les partenaires :
 - Associatifs :
 - Maison de la Loire
 - LPO Touraine
 - SEPANT
 - Groupe Chiroptères Centre-Val de Loire
 - Institutionnel :
 - Agence Régionale de la Biodiversité

INSTALLATION DE NICHOURS

Budget prévisionnel :

CHARGES (Dépenses TTC)		RECETTES	
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE	682,50€ €	Conseil Départemental (subvention)	4 682,50€
MATERIEL NECESSAIRE A LA MISE EN PLACE	2 400 €		
INSTALLATION	1 600 €		
TOTAL	4 682,50€	TOTAL	4 682,50€

4/ DEROULEMENT

- Avril – juin 2022 :
 - Le projet est discuté entre le conseil des jeunes, les services municipaux et les associations pour préciser les contours du projet derrière l'objectif visé
 - Un premier devis de diagnostic est réalisé ; plusieurs associations soutiennent le Conseil des Jeunes dans cette démarche.
- 16 Juin 2022 :
 - Participation au Budget participatif (dépôt de dossier + informations complémentaires fournis au Conseil départemental pour leur permettre de juger de la faisabilité du projet).
 - Le Conseil des Jeunes rencontre les différents partenaires pour affiner la stratégie.
- 15 octobre 2022 :
 - Projet retenu par le conseil départemental
- 16 octobre 2022 :
 - Mobilisation du conseil des jeunes pour obtenir les soutiens suffisants à l'aboutissement de leur projet
 - Campagne de communication pour informer les habitants (Journal municipal ? Relais presse ?)
- Du 1^{er} au 31 décembre 2022 :
 - Résultat des votes : projet élu par les citoyens
- De janvier 2023 à juillet 2024 :
 - Réalisation du plan d'action mis en place entre le Conseil des Jeunes et les associations.
- Printemps 2025 :
 - Une évaluation de l'action sera réalisée avec les associations partenaires du projet

INSTALLATION DE NICHOURS

5/ REUNION DE TRAVAIL CONSEIL DES JEUNES

▪ Travail préparatoire :

- 30 avril 2022 : Marie Mazzocato reprend l'animation du conseil des jeunes. Le budget participatif du département est à l'ordre du jour
 - 6 avril 2022 : les premières ébauches de projets sont discutées en conseil
 - 27 avril 2022 : le projet de nichours est formulé
 - 5 mai 2022 : Suite au dernier conseil des jeunes, délibération sur La synthèse du projet
 - 11 mai 2022 : présentation du devis de la LPO et de ses préconisations sur ce dossier
 - 20 mai 2022 : prise de contact avec la Maison de la Loire qui souhaite soutenir et accompagner le Conseil des Jeunes sur ce projet
 - 25 mai 2022 : validation de la fiche projet pour dépôt au Conseil Départemental.
-
- Une fois le projet lancé, le conseil des jeunes, avec l'animatrice, doit contacter les différents partenaires, afin d'établir un plan d'action pensé avec les acteurs de terrain.
 - Ils devront également établir une stratégie de communication auprès de la population pour obtenir les soutiens nécessaires. Ils devront trouver des relais (mairie, associations...) pour expliquer leur démarche à la population.
 - Les jeunes devront également rencontrer tous les services impliqués dans leurs projets.
 - Si leur projet est retenu, après son application, une évaluation sera faite par le Conseil des Jeunes et les associations partenaires.

Marie Mazzocato, animatrice du Conseil des Jeunes, s'assure au préalable de la faisabilité des différents points, autant sur le plan budgétaire que sur la réalisation technique.

INSTALLATION DE NICHOURS



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CENTRE-VAL DE LOIRE

Mairie de Montlouis sur Loire
A l'attention de Mme Marie Mazzocato
6 place François Mitterrand
37270 Montlouis sur Loire

Dossier suivi par : Natacha Griffaut et Jean Michel Feuillet

DEVIS n° D2205-05 du 11 mai 2022

Désignation	Prix Unitaire TTC	Qté ou Temps passé	Coût Total TTC
Accompagnement du Conseil des Jeunes de Montlouis sur Loire pour la préservation des oiseaux et des chauves-souris			
Extraction de données oiseaux et chiroptères connues sur la commune, recommandations sur l'implantation de nichours et gîtes, identifications des secteurs à enjeux - 1,5 journée	455,00 €	1,5	682,50 €
<i>Date, horaires et lieu d'intervention Fin Mai 2022</i>			
Montant Total TTC			682,50 €

Non assujéti à la TVA : « Association loi de 1901, non assujéti à la TVA selon l'article 206-5 bis du CGI »

Durée de validité : 1 mois

Conditions de règlement : à réception de facture par chèque ou virement bancaire

Pour **Mairie de Montlouis sur Loire**
"Bon pour commande" (mention manuscrite)
Nom et qualité du signataire

Pour la **LPO Centre Val de Loire**
Vincent LICHÉRON
Directeur

Conformément à la loi 92/1442 du 31/12/92, en cas de retard de paiement, des intérêts de retard seront appliqués au taux de 1% par mois, taux d'intérêt légal, avec un minimum de 10% l'an. Frais de recouvrement d'impayé : minimum forfaitaire de 40€. En cas de contestation, de litige, d'appels en garantie et d'action en paiement, le Tribunal de Commerce de Tours sera seul compétent.

LPO Centre Val de Loire

Siège : 148 rue Louis Blot - 37540 SAINT-CYR Sur Loire

Tél 02 47 51 81 84 www.lpotouraine.fr cvd@lpo.fr

Siret : 407 837 905 00014 - « Association loi de 1901 - non assujéti à la TVA selon l'article 206-5 bis du CGI »

